

5. Le ministre ne considérera-t-il pas davantage l'opportunité d'indemniser les facteurs ruraux pour la perte de temps qu'ils ont subie durant la grève des postiers?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question comporte cinq points.

1. Il existe 5546 contrats de transport rural du courrier au Canada.

2. Neuf cent soixante et onze (971) entrepreneurs de transport rural ont été empêchés de remplir leurs fonctions durant la récente grève des postiers.

3. Aucun.

4. Aucun service, y compris la livraison rurale, n'a été fourni par les bureaux qui étaient en grève. Dans les bureaux qui n'étaient pas en grève, le service postal a été fourni de la façon habituelle, dans la mesure du possible.

5. La position du ministère a été étudiée de nouveau et la rémunération ordinaire sera versée pour la période durant laquelle le service a été interrompu, moins les frais ordinaires d'exploitation dont on ne peut tenir compte, puisque le service n'a pas été assuré.

L'IMMEUBLE FÉDÉRAL À BRIDGEWATER (N.-É.)

Question n° 254—**M. Crouse:**

1. Le gouvernement a-t-il choisi l'emplacement pour l'immeuble public fédéral qu'il se propose de construire à Bridgewater (Nouvelle-Écosse)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la superficie de l'emplacement choisi et quelles en sont les limites?

3. Quel montant a-t-on affecté à la construction de cet immeuble?

4. A quelle date fera-t-on vraisemblablement des appels d'offres pour la construction de cet immeuble?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Le ministère des Travaux publics a inclus dans le Budget principal des dépenses de 1968-1969 un montant de \$100,000 à l'égard de ce projet.

4. Pourvu qu'une décision soit prise très bientôt relativement à l'emplacement, les plans seront prêts pour un appel d'offres au cours de l'été de 1969.

LES VERSEMENTS AMÉRICAINS EN VERTU DU TRAITÉ DU COLUMBIA

Question n° 260—**M. Harding:**

1. a) En 1964, combien les États-Unis ont-ils versé au gouvernement canadien au titre de la vente conclue pour une période de 30 ans des avantages énergétiques en aval du Canada en vertu du traité du Columbia, b) le montant global a-t-il été remis à la Colombie-Britannique pour la construction des barrages?

2. a) Quel est, s'il y a lieu, le montant global que les États-Unis ont versé au Canada de 1964 jusqu'à aujourd'hui en compensation des dommages que la maîtrise des crues a épargnés à nos

[M. Rynard.]

voisins d'outre-frontière, b) ce montant a-t-il été versé en totalité à la Colombie-Britannique et, dans le cas de l'affirmative, c) quand l'a-t-il été et à combien se chiffrait-il?

3. a) Quel est le montant, s'il en est, que les États-Unis verseront au Canada à l'avenir en compensation des dommages que la prévention des inondations leur aura épargnés, b) quand ces versements seront-ils effectués et à combien se chiffrent-ils, c) ces sommes seront-elles remises à la Colombie-Britannique?

4. Jusqu'à ce jour, à combien se monte le Fonds du traité du Columbia, y compris les intérêts?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'informe comme suit: 1. a) \$253,929,534.25 en devises américaines. b) Oui, \$273,291,661.24 en devises canadiennes.

2. a) \$63,398,000 en devises américaines. b) Oui. c) Le 22 novembre 1967: \$11,929,031.25 en devises canadiennes. Le 17 septembre 1968: \$212,540.63 en devises canadiennes. Le 10 octobre 1968: \$55,909,812.50 en devises canadiennes.

3. a) et b) \$1,200,000 (dollars américains) dès la mise en service du barrage Mica; \$1,875,000 (dollars américains) pour chacune des quatre premières demandes faites par les États-Unis d'emmagasiner l'eau pour fins de prévention des inondations, si ces demandes ne sont pas prévues dans les paiements de base pour les avantages retirés de la prévention des crues. c) Oui.

4. En vertu de l'entente intervenue le 8 juillet 1963 entre le Canada et la Colombie-Britannique, cette province s'est engagée à financer les ouvrages entrepris au Canada en exécution du Traité du fleuve Columbia. Il appartient donc à cette province de donner des renseignements sur l'état actuel du Fonds du traité du Columbia.

LA CHAUSSÉE DE PETITCODIAC (N.-B.)

Question n° 266—**M. Thomas (Moncton):**

1. Quel est le montant de la participation financière dans la chaussée de Petitcodiac a) du gouvernement fédéral, b) du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, c) de la ville de Moncton?

2. A combien est estimé le coût total de la chaussée et quels ont été les montants dépensés jusqu'à présent?

3. Pour quelle date l'achèvement de la chaussée avait-il été prévu initialement, et pour quelle date est-il prévu maintenant?

4. A-t-on procédé à une enquête sur les problèmes qui découlent de l'ensablement dans ses effets sur la navigation et, dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les conclusions de cette enquête?

5. A-t-on procédé à une enquête sur les pertes de poisson causées par a) l'ensablement, b) l'écoulement insuffisant d'eau à travers le passage à poisson et, dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les conclusions de cette enquête?

6. A-t-on procédé à une enquête sur les problèmes de pollution des eaux au-dessus de la chaussée, et a-t-on prévu une aide pour l'évacuation des égouts?